Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Ramadan 1444
4 Avril 2023

N° 40

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **792**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **792**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **793**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **798**
Homologation de résolutions **799**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **799**
Avis aux créanciers **804**
Convocations
Sociétés anonymes **804**
Divers
Avis au public **810**
Rectificatifs **811**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : Timusoi Agriculture à Gaafour

Type de société : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Adresse du siège social : Cité Ennassim Gaafour

Thème de l'entreprise : Agriculture générale

La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans
La date du dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 16 Mars 2023 sous le numéro 05/2023

Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel n°15 de mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 05/05/2023, une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

Ramzi Ben Taheur Ferchichi : 04595111

Mohamed Ben Ahmed Ayari : 09900898

Rami Ben Bachir Hammami : 04590353

Riadh Ben Abdallah Dridi : 04572521

Mohamed Ben Mokhtar Ghdir : 08721791

Samir Ben Mongi Ouni : 04566914.

2023R00722SODB1

Un projet de constitution d'une société communautaire régionale

En application du projet de loi incorporant un pendant déposé par écrit au tribunal de première Instance de Kairouan, le 27/02/2023 sous le n°02/2023 du décret n°15 de 2022, le nom de la société; société communautaire régionale «Kairoil» à Kairouan, au capital de 20.000 dinars, durée de 99 ans, avec son siège social à la délégation nord; nord Kairouan.

Objet : Société industrielle ayant pour but la production de la graisse industrielle et transformant de l'huile industrielle utilisée.

Elle va être intégrée à l'économie verte.

Fondateurs : Khalfoun Med. Hafedh, Khalfoun Hichem 20636409, Yakoubi Ahmed, Trifi Jamila, Ben Hfaidh Saida Chahaibi Yossra, Talbi Said.

La valeur de l'action est de 50 dinars, la date du début de souscription est le 18 avril, le nom de l'agence Bancaire dans la quelle seront déposés les fonds provenant de la souscription : banque Nationale Agricole BNA, Agence Hajjam - Kairouan.

La date de l'assemblée générale constitutive est le 1er mai 2023.

2023S00358SODB1

Un projet de constitution de société civile régionale

En vertu d'un projet de loi instituant une contrepartie déposante au greffe du Tribunal de Première Instance de Siliana le 13-3-2023 sous le n°06/2023 du décret n°15 de 2022

Le nom de la société communautaire régionale ZAMRIGIA

Son capital est de 20 000 dinars

Sa durée est de 99 ans

Son siège social est la rue Ibn Abi Diaf, Siliana

Objet : agriculture intégrée et première transformation des produits agricoles

Fondateurs : Aymen Dhafer - Radhwen Salami - Najat El Abed

Le nombre d'actions est de 400, la valeur nominale de l'action est de 50 dinars

Date de l'assemblée constitutive : 19 avril 2023

La date de lancement de l'abonnement est le 5 avril 2023

Le nom de l'agence bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription, Banque Nationale Agricole de Siliana

Président du comité fondateur : Aymen Dhafer.

2023400719SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital 3S SICAR

Société anonyme

Au capital de D.35.000.000

Siège social : Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazali 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1301382L

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, en vertu du PV de l'assemblée générale daté du 21/3/2023 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau le 28/3/2023 sous le n°23501453 quittance n°3157 dont une copie a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 27/3/2023 sous

le n°AC01442023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'augmenter le capital de la société de D.5.000.000 pour le porter à D.40.000.000 et ce suivant les procédures caractéristiques suivantes :

- Objet social : investissement à capital risque

- Durée : 99 années.

- Montant de l'augmentation du capital : 5.000.000 d'actions à souscrire en totalité en numéraires et à libérer du quart lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 1 dinar chacune.

- Dépôt des fonds : Auprès de la BNA Tunis Succursale n°03.135.1200321046565.54

- Délai de souscription de 15 jours de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2023400736SANB2

Augmentation de capital

GOLF DE TUNISIE S.A

Identifiant unique : 0014437A

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société GOLF DE TUNISIE pour l'augmentation de son capital d'un montant de vingt-quatre millions cinq cent mille deux Dinars et cinq cents millimes (24 500 002.500 DT) en numéraire, par l'émission de 1 814.815 nouvelles actions nominatives de (13,5) treize dinars cinq cent millimes chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : GOLF DE TUNISIE

2. Forme juridique : Société Anonyme.

3. Capital avant augmentation : 12 015 000 DT.

4. Siège social : GP1 - Barraket Sahel 8056

5. Durée : 99 ans.

6. Objet social : La réalisation de terrains de golf, de centres de loisirs et de sports en Tunisie.

7. Dépôt provisoire du PV de l'assemblée générale extraordinaire de 22/3/2023 numéro de quittance M046247, numéro d'enregistrement 23501740 enregistré à la Recette des finances de Hammamet le 24/3/2023 ayant décidé l'augmentation de capital social de la société en numéraire de vingt-quatre millions cinq cent mille deux Dinars et cinq cents millimes (24 500 002.500 DT) en numéraire, par l'émission de 1 814.815 nouvelles actions nominatives de treize dinars cinq cent Millimes chacune à libérer intégralement à la souscription.

Ce PV est déposé au registre national des entreprises de Nabeul le 28/3/2023 sous le n° AC07452023.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 1 814.815 actions.

9. Valeur nominale de l'action : 13,500 Dinars.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne.

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la BIAT, sous le n°08018010093200199809, Agence Manaret El Hammamet.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 jours au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale ou décision de la prorogation prise par le conseil d'administration.

2023400743SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Mtre Soufiane B Brahim avocat à la cour d'appel MF 1567797/D en date du 13/3/2023, enregistré à la Recette des Finances Radés le 14/3/2023 quittance n°M018854 enregistrement n°23200833 Mr Med Amine B. Med Najib Jemii vend à Mr. Mondher B.Mokhtar Farhat tout le fonds de commerce tout commerce exploité en salon de Thé sis au M1 - Rez-de-chaussée Résidence Diar Essourrour Rue Mongi Slim Radés Plage Ben Arous enregistré au registre National des entreprises sous le n°A2135822015.

Les oppositions vont être déposées dans les 20 jours de la publication au JORT entre les mains de l'acheteur M.Mondher Ben Mokhtar Farhat à l'adresse du F.C.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" en date du 22/3/2023 sous le n°IP123/809.

2023T00336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/3/2023 enregistré à la recette des finances de KELIBIA le 16 MARS 2023 N° d'enregistrement 23200755 n° de reçu M 021279 a vendu Najoua bent Mohamed Lamine épouse Znaidi demeurant à rue Abdelkader Dardouri (ex rue ezzouhour) Kelibia gouvernorat de Nabeul le fonds de commerce bain maure moderne nommé hammam Mohamed Lamine Joudi sis à cité ezzouhour Kelibia Nabeul derrière la recette des finances de Kelibia incluant la totalité des éléments matériels et moraux du fonds à un prix de (20 000 dt) par un chèque n°0000118 BIAT.

En application de l'article 193 du Code de commerce toutes les oppositions sont faites entre les mains de l'acheteur Lotfi Lamine à son adresse Rue Almounikar cité ezzouhour Kelibia.

Une publication de cette vente a été faite au journal Echourouk en date du 22/3/2023.

2023T00337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/01/2023 et enregistré à la recette des finances Menzel Temim le 19/1/2023, quittance n°M072690. Amin Ejmail. CIN n°09799689 a vendu à Ahmed Hamouda CIN 09809151 et Jmail Hamem CIN n°0987543 la totalité du fonds de commerce sis à Menzel Temim.

Toutes oppositions doivent être adressées chez l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Annonce parue au journal Echourouk du 28/3/2023.

2023T00340FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 17/3/2023, n° de quittance 14155, n° d'enregistrement 23200603, Nesrine Bent Souhaiel Ben Mohamed Rejeb a cédé à Afoua Bent Mohamed Ben Taieb Mghirbi épouse Souhaiel Rejeb, la totalité du fonds de commerce objet de l'identifiant unique 1540711 N destiné à la vente de livres, journaux et dérivées ainsi que tous produits de papier exploité l'avenue Habib Bourguiba, Béni khiar, Nabeul.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel des annonces légales entre les mains de Afoua Bent Mohamed Ben Taieb Mghirbi épouse Souhaiel Rejeb à son domicile sis l'avenue Manar, Béni Khiar.

Le présent avis a été publié aux journaux «Essahafa» et «la Presse» du 23 mars 2023.

2023R00709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 9/02/2023 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 27/02/2023 quittance n°M011782, n°23200345 d'enregistrement, Fatima Al Zahraa Farms Cornpany a vendu l'objet de l'identifiant fiscal, le numéro du code (AQM P Le Code Article) E, il est basé à Henchir Mira Wadi Meliz 8115 Jendouba, et immatriculée au Registre National des Entreprises sous numéro B1431492021 légalement représenté par le représentant de Madame Naima fille de Farhat Ben Mohamed Nakai à son contracte (P M B), Quartier Al- Raja route de Jendouba 8160 Ghardimaou, le fonds de commerce était situé en bordure de la route nationale N°6 Km 2, Ghardimaou, destiné pour tous genres de commerce et ce avec tous les éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Fermes Fatima Al Zahraa.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/3/2023.

2023R00714FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat écrit légalisé par les deux parties le 23 février 2023 et enregistré à la recette des Finances d'Hammamet le 24 Février 2023 sous le n°23201147 Reçu n°M029729 SOCIETE BOUDHINA INNOVATION PACKAGING a vendu en la personne de Monsieur Hamza Boudhina son représentant légal domicilié à l'Avenue Hédi Ouali Hammamet à Monsieur Rabii Akari domicilié à l'Avenue des Nations Unies tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Hédi Ouali Hammamet ayant pour objet tout commerce, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les objections seront acceptées dans 20 jours depuis la publication de cette déclaration au journal officiel de la République Tunisienne au siège du fonds de commerce à la domiciliation de l'acheteur situé à l'Avenue des Nations Unies.

La déclaration a été publiée au journal «Achourouk» du 9 Mars 2023.

2023R00718FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par M. Cherif Hanen, dont les signatures sont légalisées le 23/3/2023 enregistré à Mornag le 23/3/2023 quittance n°M022734, Bader Hanen domiciliée à Ouzra Mornag a vendu à Abbasi Zaineb domiciliée au 53 Rue d'orange cité Municipalité Mornag ; le fonds de commerce destiné Café et sis à 29 avenue des Martyrs route Chela Mornag. Toutes oppositions pourront être reçues entre les mains de l'acheteur dans le local du fonds vendu et à son domicile susmentionné vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 29/3/2023.

2023R00721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 20/02/2023 enregistré à la recette des finances de Yassminet le 01/3/2023 sous le numéro 23200753, quittance M012016.

M.Haithem Harzi le représentant légal de la société "PROFESSIONNEL D'ENGINS" a vendu au nom de cette dernière le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue 13 août n°04 Yassminet Ben Arous dont l'activité est le mécanique des poids lourds et la réparation des matériels informatiques, à la société «GOODSPRO» par son gérant M.Taoufik Ajbouni.

La réception des oppositions se fera chez l'acheteur à la même adresse du local où le fonds de commerce est

exploité, dans les vingt jours qui suivent la publication de l'extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié le 17/3/2023 au journal "Echourouk".

2023R00726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 9/3/2023 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 28/3/2023 sous le n°23201868, quittance n°33678 Mr Mohamed Zenzouri CIN n°09831359 a vendu à Mme Ichraf Hamed CIN n°06403268, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 22 rue 1er mai marché municipal de Grombalia, consistant en l'exploitation de la vente dés matières conservées et des huiles naturelles.

Les oppositions devront être déposées dans le délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Hichem Gueddich domicile élu en son Etude sise à l'Avenue de la Paix Immeuble Ben Slimane à Grombalia.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk le 29 mars 2023.

2023R00733FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte de cession portant légalisation de signature en date du 16 Mars 2023 enregistré à la recette des finances Zawit Sousse, sous le numéro 23201116 du 17 Mars 2023 quittance numéro M014160 Monsieur Mohamed Karmous a cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour objet café de première catégorie situé à l'Av. Tayeb Hachicha, route de Sousse Mseken, Sousse à monsieur Heytherm Hmila pour un prix de 80000,000 Dinars.

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Achourouk en date du 29/3/2023.

2023S00356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé signatures légalisées le 21/3/2023 enregistré à la recette des finances Ariana le 21/3/2023 quittance n°40333 Enregistrement n°23202730. La société Yasmine Trading SARL 1580551M Représentée par Mr Hatem Ben Hamouda Ben Hamden Sayem titulaire de la CIN 05467335 du 6/8/2021 Avenue 29 Asad Ibn El fourat la Marsa Tunis a vendu à Mr Mehdi Ben Jamel Ben Mahmoud Affes titulaire de la CIN 11039008 du 22/11/2016 sis au 34 Bis Avenue Fatouma Bourguiba Sidi Fraj Sokra, la totalité du fonds de commerce d'un local commercial avenue 34 Bis Avenue Fatouma Bourguiba Sidi Fraj Sokra au prix cinquante milles cinq cent dinars (50.500.000d). Toutes oppositions se feront à l'adresse du local de fonds du commerce sis au 34 Bis Avenue Fatourna Bourguiba Sidi Fraj Sokra dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et au journal quotidien.

Les oppositions qui seront hors délai ne seront prises en considération. Cet avis a été publié au journal Dar Assabah du 25/3/2023 n°PS2300187.

2023X00414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 15/3/2023 rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 21/3/2023 sous le n°232001322 reçu n°M031012, Monsieur Ayoub Abida titulaire de la carte d'identité nationale n°11075825 demeurant à Route Gremda Km 6 Sfax, a vendu, à Monsieur Rami Suisi demeurant à la Route Gremda Km 1 Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné au commerce et à la vente de fruits secs Carte d'identification fiscale n°000/C/N/1762650/A, exploité au local situé à la Route Gremda Km 6 Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues, dans le délai légal de 20 Jours à partir de cette publication, à l'adresse du local dans lequel est exploité le dit fonds de commerce. Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal «Echourouk» n°11518 du 24/3/2023 page 31.

2023X00415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Farida Ben Akacha, avocat à Sfax, daté le 8/12/2022 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 9/12/2022 sous le numéro M089897 monsieur Moncef Ammar a cédé à la société ENNAJIA DISTRIBUTION ET SERVICES la totalité du fonds de commerce QUINCAILLERIE situé à la route Menzel Chaker km 03 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. au cabinet du maître Farida Ben Akacha l'avocate situé immeuble Manar bloc A 5ème étage n° 37 Sfax. Le même avis a été publié au journal quotidien Echourouk du 28/3/2023.

2023X00416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 15/03/2023 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 23/3/2023 quittance n° M029469, Monsieur Amir Ben Ali Rekhis titulaire de la C.I.N n°08843994 a vendu à Monsieur Zaher Ben Habib El Amri titulaire de la C.I.N. n°08872007, la totalité du fonds de commerce sis à la route de Gabès km 0.5 Sfax exploité aux

travaux mécaniques générales objet de l'identifiant unique au R.N.E n°1379863X.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de maître Zaher Feki, Avocat à la cour de cassation rédacteur de cet acte, domicilié chez «Dami et Feki Avocats Associés», société civile professionnelle d'Avocats, Rue Habib Thameur Immeuble Océan Bleu 6ème étage 3000 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal quotidien «Achourouk» du 28/3/2023.

2023X00421FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établit par les notaires Krichen Hichem et Fouzi Afif le 8 Mars 2023 enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 13 mars 2023 quittance n°M005887 Mme Sonia bent Ibrahim Gharbi CIN 01328323 a transféré à sa fille donataire Maha Bent Habib Ben Mokhtar Hnana CIN 08884194 la totalité du fonds de commerce de «vente des cadeaux en détail» situé à la Rue Frhat Hached Remla Kerkennah Sfax avec ses éléments corporels et incorporels objet d'un registre national des entreprises dont n° identifiant unique 1269298C.

Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse du donataire à son domicile élu qui est l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cette donation au jort.

2023X00422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/3/2023 rédigé par Maître Namouchi Noureddine avocat prés de la cour de cassation et dont la signature des parties a été apposée et approuvée devant L'officier de l'état civil prés la municipalité de Maktar enregistré à la recette des finances de Maktar le 14/3/2023 quittance n°23200411 enregistrement n°M006460, Messieurs Fatma Bent Borni Ben Othmen Ben Othmen et Walid Ben Salah Ben Taieb Melki et Samia Bent Salah Ben Taieb Melki et Alia Bent Salah Ben Taieb Benhmida et Saber Ben Salah ben Taieb Melki et Ezzedine Ben Salah Ben Taieb Melki demeurant tous à Maktar cité Mongi Slim ont vendu à Monsieur Samir Ben Salah Ben Taieb Melki demeurant à Maktar cité Mongi Slim la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce de détail de produits alimentaires exploité au local commercial sis à la place du marché municipal de Maktar avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent parvenir au bureau du maître Namouchi Noureddine avocat près de la cour de cassation sis 43 rue du Kef Siliana à partir de la publication de cette vente au JORT dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du 16/3/2023.

2023400713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 13/3/2023 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 21/03/2023, reçu n°M019775, enregistré sous le n°23200584, Monsieur Emir Mehdi Ben Moncef Ben Mohamed Karchoud a vendu à Monsieur Mohamed Marwen Ben Lotfi Ben Amara Dridi, un fonds de commerce comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, affectés à l'exploitation d'un café dénommé «Tej Mahal» sis à la route de Mateur Km6 Douar Hicher Manouba.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès de Monsieur Emir Mehdi Ben Moncef Karchoud à dater de la publication de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/3/2023.

2023400716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Cité el khadhra le 27/02/2023 enregistrement n° 23200334 quittance n°M003079 Mme. Latifa Ezzin titulaire de la C.I.N n°00428527 a vendu tout le fonds de commerce d'un local sis au 14 Rue Mohamed ben Nasr Gabsi Cité el khadhra destiné pour le commerce à Mme Maroua Maddouri titulaire de la C.I.N n°09494349. Les oppositions doivent être présentées à Mme. Imen Zaieri à son adresse l'immeuble A3 2ème étage appt8 Cité el khadhra dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 8 Mars 2023.

2023400723FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 21/3/2023 Mme Sihem Ben Daya a vendu à mme Latifa Bougatfa, la totalité du fonds de commerce destiné à tout type d'activités commerciales, inscrit en son nom au RNE sous l'identifiant unique L1190263 et exploité au local sis à la Rue de l'Imam Ibn Arafa Cité Ennasr La Marsa.

Les oppositions sont recevables au cabinet Maître Najoua Bettaieb sis à A11 immeuble Ibn Rachik Rue Ibn Rachik Le belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 29/3/2023.

2023400731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat conclu le 6/3/2023 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 7/3/2023 sous le n°23200502 quittance M016246, Mr Dahmani Al Atoui a vendu le fonds de commerce enregistré au RNE sous le n°1029971D exploité comme local Fast Food sis à résidence El Aahd El Jadid (ksar Saaid2), à Mr el Mohsen Slimen CIN n°09104854. La vente a

été publiée au journal Achourouk le 23/3/2023. Toutes les oppositions seront présentées entre les mains du Maître Houda Ben Jeddou à son cabinet sis à Résidence Nord Hilton - Mutuelle ville Tunis 4ème étage Br n°8.

2023400742FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira le 19/01/2023 n°6149 sis sous n°23300177 la société Nationale de distribution des pétroles"AGIL ENERGY" sis Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El khadhra Tunis a donné en gérance libre de la société MZOUGHI BEN HMIDA POUR SERVICES AUTOMOBILE «SARL» demeurant à Kalaa Kebira gouvernorat de Sousse pour une durée de deux ans à dater du 01/07/2022, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL sise à Kalaa Kebira.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société MZOUGHI BEN HMIDA POUR SERVICES AUTOMOBILE représentée par Mme Faouzia Mzoughi durant leur gérance.

2023R00707FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rouhiya le 02/11/2022 n°M016425 sous n°22301047 la société Nationale de distribution des pétroles "AGIL ENERGY" sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la société AL MOKHTAR STATION SERVICE «SARL» demeurant à ROUHIYA gouvernorat de Siliana pour une durée de deux ans à dater du 01/9/2022, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL sise à ROUHIYA.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société AL MOKHTAR STATION SERVICE représentée par Mr Chokri Ayari durant leur gérance.

2023R00708FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Djerba le 27/12/2022 reçu n°M105405 enregistrement n°22305775 Mustapha ben Messoud ben Younes Sedghiani sis à Mezreya Djerba titulaire de la c.i.n n°03473240 a loué à Mr Taoufik ben Mabrouk ben Dhaou Souissi sis à Houmt Souk Djerba titulaire de la c.i.n n°05719470 la totalité du fonds de commerce existant à la zone industrielle Essouani à Houmet Souk Djerba destiné comme restaurant et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de deux ans commençant le 1er Janvier 2023.

Cet avis a été publié au journal «Le Temps» daté le 4/3/2023 sous n° PS 2300142.

2023R00723FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de location enregistré à la recette des finances de Monastir le 13/3/2023 reçu n°M020410 monsieur Noure Edine el zouerie a loué un restaurant à monsieur Kamel Gamri situé à la rue Habib Bourguiba en face de la façade du "Monopri" près de porte Brekcha à Monastir. Et le fonds de commerce n'a pas d'hypothèques sur lui, ni n'inclut aucun créancier établi. Cette annonce a été publiée dans le journal Al Shorouk le 25/3/2023.

2023S00355FCCC3

Location-gérance

Suite à un acte sous seing privé daté le 28/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 14/3/2023 sous le numéro Mo23297, volume 23300606

Dame Mehrzia Bent Ali Ben Ahmed a loué au titre de location-gérance tout le fonds de commerce «toutes les activités commerciales même échange devises», situé à la rue de Bechir Sfar n°26 Jemmel à dame Manel Gali.

Toutes les oppositions doivent être déclarées au siège de locataire gérant situé à la rue de stade municipal Jemmel dans un délai de 20 jours dés la publication de cette annonce dans un journal quotidien.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Achourouk» daté le 24/3/2023.

2023S00357FCCC3

Location Gérance

En vertu d'un contrat de location légalisé le 15 février 2023, enregistré à la recette des finances de Carthage en date du 8 mars 2023 sous le numéro 23300695, numéro de quittance M032404, Karim Sayadi et Maha Majri louent en gérance libre à la société MDL School 1815174KAM000 l'ensemble du fonds de commerce «Les petits atelier» sis au 34 rue Okba Ibn Nafaa Carthage Byrsa pour une durée de 6 ans à partir du 01 juillet 2023.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Maître Ahmed Ben Jemia à son étude sise au 95 rue Koweït La Marsa dans un délai de 20 jours. Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 29 Mars 2023.

2023400714FCCC3

Location d'un Fonds de commerce (gérance libre)

Par acte sous seing privé signé le 7/3/2023 et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 9/3/2023 quittance n°029117, madame Aziza Ben Ahmed Veuve Chebbi titulaire de la CIN n°00554488 donne en location le fonds de commerce du café Le JARDIN situé à l'Ariana à Wajdi Lakhal titulaire de la CIN n°08721899 pour une durée de 5 ans

renouvelables et pour un loyer de 54 milles dinars par an. Ledit fonds de commerce est grevé par des nantissements au profit de l'ATB pour un montant de 217182 dinars. Cet avis de location a été publié aux journaux «Al Chourouk et le Quotidien» le 23/3/2023.

2023400721FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat à la recette des finances des Berges du Lac le 6/3/2023 quittance n°M0360562 enregistrement n°23302257. Mr. Ahmed Ben Chikh Boubakir titulaire de la C.I.N n°0545047 a loué tout le fonds de commerce d'un café catégorie 1 sis à la rue Nhir Turkana, Immeuble Ben Chikh 1053 les Berges du Lac à la société "CUP AND SIP LA" représentée par son gérant Mr. Mehdi Ben Mohamed M'Rad Ajri titulaire de la C.I.N n°07400434.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 18 Mars 2023.

2023400722FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement

Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche

Suite à la décision de Mr le délégué de Tabarka en date du 16/8/2022 sous le numéro d'ordre 1021, il est constitué le groupement Savoir-faire des femmes nouvelles Tabarka.

Siège social : Sidi Rouin Ennadhour Tabarka.

Président : Nejia Mgaidi

Zone d'intervention : délégation Tabarka.

Objet :

1- Apiculture

2- Aviculture

3- Formation et encadrement des femmes rurales dans plusieurs activités du secteur agricoles.

4- Protection, utilisation rationnelle et conservation des ressources naturelles.

5- Liens de coopération et d'échange d'expériences en agriculture et pêche avec d'autres structures agricoles nationales et étrangères.

6- Entreprendre en général toutes les tâches qui appuieront les intérêts communs de ses adhérents.

2023R00713APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Les supporters de vertueux marabout Sidi Ahmed Tijani "Wali Salah"

Siège social : Cité boulakbech cité de jeune Douar Hicher La Manouba.

Objectifs :

- Sensibiliser le patrimoine culturel de Manouba

- Contribution à l'introduction Le vertueux marabout Sidi Ahmed Tijani

- Activités culturelles et participation à des événements culturels

- Etablir des liens avec des associations similaires dans les buts.

Membres fondateurs

Présidente : Mme Hiba Brinsi

Vice présidente : Mme Nabiha Khemiri

Trésorière : Mme Neila Ben Ali.

2023R00720APSF1

Avis

Il a été décidé le 24 février 2023 la constitution d'une association intitulée : «les amis d'animaux et de l'environnement à hammam chatt» gouvernorat de Ben Arous

Le comité directeur se compose de :

Asma Saadi : Présidente

Amira Ben Abdallah : Vice présidente

Khaoula Samet : Secrétaire Générale

L'objectif de l'association :

- Sensibilisation à l'importance de prendre soin de protéger et d'aider les animaux et leurs bien-être

- Contribuer à la préservation d'un environnement propre dans la région

- Etablir des relations avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires.

2023R00731APSF1

Constitution d'un syndicat

Suivant PV constitutif du 15/01/2023 et enregistré à la recette des finances Fouchana le 02/02/2023 sous n°23800537 quittance n°M012235 il a été décidé de constituer le Syndicat suivant :

Nom : Propriétaires de résidence al-hnayal

Adresse : Résidence al-hnaya 1 al-mghira 1 Fouchena Ben Arous

Membres et taches

- Bayrem Belwafi : Président du syndicat

- Faten Hamdi : Secrétaire générale

- Rami El warari : Trésorier

- Hanan El Ouertani : Membre.

2023R00732APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date du PV : 3/8/2020, enregistré à la recette des finances à Ennadhour le 8/11/2021 sous n°21800599 Quittance n°M021979.

Date de décision du gouverneur de Sidi Bouzid : 15/9/2020

Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole "Sidi Mansour".

Lieu d'intervention : Sidi Mansour - Imadet Saouef Est - Délégation Saouef - Gouvernorat de Zaghouen

Siège : Sidi Mansour- Imadet Saouef Est - Délégation Saouef - Zaghouen

Objet de l'intervention : Distribution des eaux potables, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Riahi Imed

Trésorier : Mr Mihrthi Adel

Membre : Mr Al Tamali Idris.

2023S00359APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau de syndic résidence sierra Menzeh9C lotissement Al houda Tunis

Conformément au procès-verbal tenu le 13/11/2022 du syndic des copropriétaires de la résidence Sierra Menzeh 9C lotissement Al houda Tunis et enregistré à la recette des finances Menzeh 9 le 13/12/2022, reçu n°104307, numéro d'enregistrement 22804432 il a été élu un nouveau bureau de syndic composé de Président : Mr Mohamed Ridha Wahchi, Trésorier : Mr Nizar Sfar, Secrétaire Général : Mr Dhaker Megroun.

2023400730APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Le poursuivant : M.Souhaiel Baccar liquidateur 30 Rue Belhassen Ben Chaabane - El Omrane - Tunis.

2 Les propriétaires :

Mme Fodha Kalfaoui veuve Mohamed Ali Malki ; CIN 07002281 M. Mourad Malki cin 07029140 M. Jamel Malki CIN 07044004 ; M. Abdelkader Malki CIN 05473031 demeurants tous au 23 rue de Mauritanie. Ezzahra - Ben Arous Héritiers Lamia Malki et Abedelaziz Tarhouni Mme Chatha

Tarhouni CIN 09612239 et Mohamed Amir Tarhouni CIN 09623832 Demeurant Appt 1 Immeuble 2 RESIDENCE LES CYCLAMENS Boumhel Ben Arous et Mme Saida Malki CIN 05433292 élisant domicile au Cabinet Me Ghazi Chaouichi Avocat 3 Rue Hamadi Jaziri - Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : immeuble objet du TF n°25550 Ben Arous dénommé «MALKI» situé à la rue de Mauritanie n°33 à Ezzahra du gouvernorat de Ben Arous dans une zone d'habitation d'une superficie de 722m² c'est un terrain où il a été bâti une bâtisse de 2 étages (R.D.C et 1ère étage) et un Studio, Garage, Piscine Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, gaz, eau potable et Onas.

5) La mise à prix : est fixée à 1.214.550, 000 dt outre les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : La vente est fixée devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous, le jeudi 4 mai 2023 à partir de 9h du matin.

- L'immeuble peut être visité tous les jours.

2023R00717VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Monsieur Ibrahim ben Mohamed Hamrouni, titulaire de la CIN n°03616706, demeurant au n°3 rue 42810 Essijoumi Tunis.

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377 /G

Immeuble à vendre : La totalité des parts indivises soit 2000/18321.30 (3 ha) de la propriété dénommée «Henchir laamel Henchir el kantra» objet du titre foncier 820 le Kef, consistant en un terrain agricole en forme rectangulaire clôturé par des cyprès planté de céréales, sis sur la route reliant el Dahmani au Sers passant par El Zouarine, limitrophe à la voie ferrée.

Mise à prix : le prix total des parts indivises a été évalué après déduction de 40% à (54.000, 000DT) frais en sus

Date et lieu de la vente : Lundi 17/4/2023 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Kef.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2023R00743VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Noureddine Ferchiou

Avocat à la cour de cassation

De la société «FERCHIOU ET ASSOCIES»

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71 120 500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : Mr Omar Mabrouk, demeurant à Tunis, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat

Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

3- La partie poursuivie :

Mme Amel Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis.

Mme Raja Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis.

Mme Ahlem Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue El Ouardia, Tunis.

4- Immeuble objet de l'adjudication : le bien immeuble objet du titre foncier numéro 51321 Tunis, sis au 32 Rue de l'Oise Bellevue est un rez-de-chaussée destiné à l'habitation, d'une surface de 377 mètres carrés, contenant un salon, une salle à manger, 02 chambres, une cuisine, une salle de bain et une salle d'eau. Le bien est entouré d'un jardin et comprend une véranda.

5- Mise à prix : Quatre cent dix-huit mille sept cents dinars (418.700,000 DT).

6- Date et lieu de l'adjudication : lundi vingt-quatre Avril deux mille vingt-trois (24/4/2023) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 sis à la route de Medjez El Bab Sidi Hassine Tunis.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023R00790VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Les poursuivants :

Zied ben Mohamed Rached Sayeh, demeurant à Sousse, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Mohamed Rached ben Ali Sayeh, travailleur, CIN non disponible, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Mohamed Mahmoud, avocat à la cour de cassation, sis à la rue Léopold Senghor, Immeuble Seltene, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts de la partie saisie à l'indivis qui se compose du quart de : 1- Local commercial au RDC de l'immeuble El Habib 2 sis à «houferete el Hboss», Sousse, la superficie presque 15.41 m² avec ses parts indivises de 15.41 de la totalité de 2944.27 parts. 2- appartement n°2 sis au 1er étage de l'immeuble El Habib 2 sis à «houferete el Hboss», Sousse, composé d'un hall 2 chambres cuisine avec terrasse et une salle de bain et toilette la superficie presque 101.83 m² avec ses parts indivises de 101.83 de la totalité de 2944.27 parts.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quarante trois milles neuf cents quarante deux dinars 500 millimes (43.942,500 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 4 mai 2023 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S00360VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Les poursuivants :

1- Latifa bent Youssef Tabka, travailleur, CIN n°02941194 du 27/10/1998

2- Souad bent Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN inconnue.

3- Imed Ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN inconnue.

4- Saleh Ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN inconnue.

5- Nadia bent Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN inconnue

6- Ramzi ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN inconnue

Tous demeurants à Msaken, Sousse, élus leur domicile légal le bureau de leur avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Adel Ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, CIN n°02998449 du 23/02/2009 résident au n°111, rue Ali Belhouane, Msaken Est, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé sis à la rue Ali Belhouane, Msaken Est, Sousse, au sud l'immeuble ouvre sur rue Ali Belhouane, Est Maison Zommite au nord maison El Kadhi et à l'ouest Garage ben Hammouda, il se compose d'un Rdc et 2 étages supérieurs, le Rdc est composé d'une maison au nord et deux garages au sud sur la façade, la superficie du 1er 19 m² et le 2eme 18 m².

Le 1er étage est une maison composée de 2 chambres hall cuisiné et toilette d'une superficie couverte de 111 m² et d'une terrasse d'une superficie de 10m².

Le 2ème étage est une maison composée de 2 chambres hall cuisine et toilette d'une superficie couverte de 84 m² et d'une terrasse d'une superficie de 10m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à trois cents vingt milles six cents cinquante dinars (320.650,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 4 mai 2023 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S00361VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Hassen Ben Ahmed Ahmed, demeurant à Sidi Naija Monastir, CIN N° 06750070.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/ X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises (200/314) du titre foncier n°19051 Mahdia d'une superficie de 314 m², dénommé «MOHAMED KAMEL» sis à Ksour Essef.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 158 178 D 344 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 24/4/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00362VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

- Partie saisie :

1) Mohamed Ben Neji Baba, demeurant à El Ouardanine, CIN n°04049049.

2) Ismail Ben Mohamed Sta, demeurant à 9 Rue Taher Sfar Sousse, CIN n°04012844

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises (2/3) du titre foncier n°39331 Monastir d'une superficie de 13211 m², dénommé «El BARKA» sis à Sahline.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 8 372 706 D 666 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 26/4/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00363VEPA1

Vente aux enchères publiques

Premier avis

Poursuivant : Etablissements masmoudi' représentés par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant à la route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax. IF 441631 EAP000

Parties saisies : Héritiers Hédi Chour, Zora Chour CIN 01145752. Ali Chour CIN 05238828 ; Riadh Chour CIN 05263529, Saida Chour CIN 05351856 Wided Chour CIN 05288952; Mohamed Chour CIN 08837166 demeurants à la route Mahdia km4 cité Amal Sfax.

Immeubles saisis : la totalité de l'immeuble de 82 m² sis à la route Mahdia km4 cité amal Sfax un habitat composé de 2 chambres salon wc et une cour délimité au sud Ali Jamal, au nord passage, à l'ouest rue; et à l'est mefteh, équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : cinquante deux mille dinars (52 000.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi huit mai deux milles vingt trois (8/5/2023) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5695 à la salle des ventes immobilières au prés du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail

administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2023X00412VEPA1

Vente aux enchères publiques

Première audience

Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar Sfax.

MF : 441631 E A P 000

Poursuivant : Abdallah Farouk, demeurant route Gremda km 5 Sfax C.I.N 01240997.

Partie saisie : Bechir Bahloul, demeurant à la route Mahdia km 7 rue Abdel Hédi n°2 Sfax. C.I.N 01135122

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble sis à la route Mahdia km7 rue Abdelhedi n°2 Sfax, délimité au Sud Dammak et Bahloul, au Nord Bouzid, à l'Est impasse, à l'Ouest ruelle de superficie 999 m² composé d'une villa de trois chambres, séjour, salon cuisine, wc, deux vérandas, un espace frontal ou une grande porte, un garage et un jardin planté d'arbres fruitiers.

Mise à prix : quatre cent onze mille quatre cent soixante dix dinars (411 470.000D).

Date et lieu de la vente :

L'adjudication aura lieu le lundi huit mai deux mille vingt trois (8/5/2023) à partir de 9 heures dans le cadre de l'affaire 5690 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

2023X00418VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : Mme Khadija Atef Bent Mohamed Mohsen Turki, CIN n°00678783, demeurant à la rue Aicha Bent Abi Baker n°3 El Menzah 9.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna Avocate à la cour de cassation, MF 81033HAP000, 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203.

Partie poursuivie : Mr Taieb Ben Taher Ben Ttaieb Chahed C.I.N n°03524874 demeurant à la rue Sidi Ammar n°17 Ariana.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Farah» objet du titre foncier n°72930 Tunis, sise à El Menzah 9 au bord de la rue Aicha Bent Abi Baker n°3, d'une superficie de 496 m², il s'agit d'une villa constituée d'un jardin avec piscine bloc sanitaire et cellier, et d'un rez-de-chaussée composé d'une chambre, une salle d'eau, une cuisine, un séjour des escaliers qui ramènent au 1er étage lequel est composé d'une entrée, une salle de bain, deux chambres, une suite parentale, et une chambre aménagée en une salle de sport et un semi deuxième étage composé d'un studio lequel est constitué d'une chambre, un dressing et une salle de bain.

Mise à prix : est fixée à un million six cents soixante sept mille cent dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 02 Mai 2023 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023400712VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de : UNION DE FACTORING, Société anonyme ayant son siège social à l'immeuble Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis, inscrite au Registre de Commerce de Tunis sous le n° B134582000, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5, Rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis.

Contre la partie saisie : Monsieur Fehri MILI, titulaire de la CIN n°01821723, en sa qualité de Caution Personnelle et Solidaire de la débitrice principale de la Société Technique et Analytique et Développée, demeurant à la Résidence El Menama 2ème étage Appt n°6 - Les Berges du Lac Tunis.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5, Rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis.

Immeuble à vendre consiste en la totalité de la propriété immobilière objet du titre foncier n°86579 Tunis dénommé «Mayssa» sis à la Résidence El Menama 1 à l'angle Rue du Lac Tanjanika et la Rue du Lac Victoria où est situé l'entrée principale - Les Berges du Lac Tunis, consistant en un appartement n°6 situé au 2ème étage, composé de 3 chambres à coucher, un salon, salle à manger, une cuisine équipée, une salle de bain, une salle d'eau, un hall, un séchoir, un couloir, le tout équipé des commodités nécessaires y compris le chauffage central; le parterre en partie en carreaux et l'autre partie en marbre de Tala, les murs en briques. L'immeuble est équipé d'un ascenseur. S'ajoutent à la partie indivise (i) les parts indivises dans les parties communes, soit 284/5667, dépendant du titre foncier n°86569 Tunis et (ii) un droit de jouissance sur une place de parking sis au sous-sol de l'immeuble portant le n°6.

Mise à prix : Deux cent quatre vingt dix neuf mille neuf cinq quarante six Dinars 531 Millimes (299.946,531 DT). Les frais judiciaires seront payés en sus.

Date et lieu de la vente : Le Mardi 2 Mai 2023 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis 1 à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non - Tunisiens.

2023400715VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de maître Mohamed TRIKI

Avocat à la cour de cassation

Créancier saisissant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances S.A en la personne de son représentant légal, dont le siège social est sis au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB Africa 2ème étage Tunis identifiant unique n°0719413J, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Houcine Ben Mabrouk El-Omri (C.I.N n°00539050), en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la débitrice principale la société Orégon Maine Tunisie, demeurant au 3 rue el Basra Résidence Ettaïba Ksar Said (Tunis).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed TRIKI avocat près la cour de cassation, ayant son étude au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis, M.F n°373168W (Tél/Fax : 71 794 131).

Immeuble mis en vente : L'immeuble objet du titre foncier n°132789 Tunis dénommé "Ardh Slim" sis au nord-ouest de la mosquée du Bardo au bord de la route n°8 reliant Tunis à Bizerte et plus précisément au 3 rue El Basra Ksar Said (Tunis), consistant en un terrain d'une surface de 414 m² sur lequel est édifiée une villa à usage d'habitation composée d'un sous-sol, un rez-de-chaussée, et un 1er étage. Le sous-sol couvrant 47m² comporte un dépôt de meubles avec un local pour la chaudière. Le rez-de-chaussée d'une surface de 122 m² environ est composé d'une véranda menant à un hall, un salon, un couloir, un WC, une salle de séjour et une cuisine ouvrant sur un séchoir. Ledit rez-de-chaussée a comme accessoire un garage couvrant 44m² environ dont l'entrée ouvre sur la rue El Basra. Le 1er étage d'une surface de 104 m² environ, est composé d'un balcon, une salle de bain, une chambre ouvrant sur un balcon, un couloir menant à une salle de bain et un WC, une chambre puis une deuxième chambre. Mise à prix : La mise à prix rabaissée par le tribunal de 40 %, est fixée à la somme de trois cent soixante douze mille huit cent quarante cinq Dinars quatre cent millimes (372.845,400 Dinars) outre les frais de poursuite et les honoraires d'avocat taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 (affaire n°8228), le mardi 02 Mai 2023 à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : L'immeuble à vendre peut-être visité et constaté tous les jours de la semaine de 10 heures à 17 heures.

Observations : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis 1.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023400726VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Omar Znaidi

Avocat à la cour d'appel

4 Bis Avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana

MF : 1364081W/A/P/000

Tél : 71.235.685/22.625.080

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal, société anonyme dont le siège social sis à la rue Hédi Nouira n°9 Tunis inscrite au RNE sous le n°001416Q en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Zoubeir Ben Elhedi Ben Mohamed Maiirech CIN 04642398 demeurant sis n°45 Rue 4510 El Hrairia Tunis en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Omar Znaidi avocat à la cour d'appel, cabinet sis 4 bis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana, MF: 1364081W/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°151358 Tunis dénommé «Ismahen» sis à l'Avenue Hedi Chaker n°9 Bardo Tunis consistant en un appartement au rez-de-chaussée de la résidence «Chaima» d'une superficie de 94 m² comprenant un salon, 2 chambres, une salle de bain, une cuisine avec balcon, une salle d'eau, un hall, le tout avec faux plafond en gypse, les portes en bois et les fenêtres en aluminium avec fer forgé.

Mise à prix : Cent quatre-vingt mille dinars (180.000,000 DT) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : mardi 2 mai 2023 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis Avenue Bab Bnet Tunis.

Visite des lieux : La visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir les autorisations nécessaires.

2023400727VEPA1

Vente aux enchères immobilières

Maître Soumaya Barhoumi avocate à la cour d'Appel, son étude sise à Ain Mnekh le Kef, en sa qualité représentante de Mr Chaouki Ben Kablouti Aouadi en sa qualité de créancier saisissant, responsable

dans une société privée, demeurant à 73, cité Ain Mnekh le Kef, domicile élu à l'étude de son avocate Me Soumaya Barhoumi avocate à la Cour d'Appel, sise à Ain Mnekh le Kef, annonce vendre aux enchères la totalité du bien objet du titre foncier n°16899 le Kef nommé «LAIFA» sis à la délégation du Kef Est gouvernorat du Kef, sa superficie 382 mètres carrés répartie en 382 parties, sous forme d'un local d'habitation composé d'un rez-de-chaussée répartie en deux appartements, et un premier étage réparti en deux appartements, la superficie de l'immeuble est de 267 mètres carrés, qui est la propriété du débiteur saisi Hassan Ben Laifa Bechebbi, sa profession entrepreneur, demeurant 161, cité la liberté le Kef, ce ci auprès la circonscription des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance du Kef dans l'audience publique du lundi vingt quatre avril deux milles vingt trois (24/4/2023) à partir du 09h, le prix d'ouverture du bien saisi est de sept cent soixante quatorze mille six cent dinars (774.600.000) suite à une expertise. Toute personne voulant participer à l'enchère doit assurer le un tiers (1/3) du montant d'ouverture dans la caisse des dépôts et consignations ou par présenter un chèque certifié du solde ou une garantie bancaire irrévocable avant l'audience indiquée ci-dessus.

La visite du bien saisi indiqué ci-dessus sera dans les horaires administratifs tous les jours de la semaine.

2023400771VEPA1

Avis aux créanciers

Société perfect immobilière S.A.R.L

58 rue 15 octobre wardia Tunis

Identifiant unique : 1241571E

En vertu de le décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 02 en date du 8/3/2023, il a été décidé la clôture des procédures de l'administration judiciaire de la société perfect immobilière S.A.R.L sise au 58 rue 15 octobre wardia Tunis.

2023R00716VEPA2

Nomination d'un liquidateur

SOCIETE HYGIENNE TOUS AZIMUTS HTA

Suarl au capital de 1000 Dinars

Adresse : 27 Rue Ouelede cité El Ghazala 2083 Ariana Nord

Identifiant Unique : 0937549Q

En vertu d'une décision rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana le 21/3/2023 dans l'affaire n°1464, Maître Nosra Mejdi a été nommée liquidatrice de la succession de feu Mohammed Ghiola, pour prendre en charge le contrôle et le partage parmi les héritiers, chacun selon sa part, et la nomination de Mme Saniya Al-Balbouli comme juge supervisant les travaux de liquidation.

2023400718VEPA2

Société de Service Rapide SUARL

(En état de liquidation)

7 Rue de Paris Mateur Bizerte

Identifiant Unique : 0846766S

Aux termes de la décision de la présidente du tribunal de première instance de Bizerte sous le n°20085 en date du 5/4/2021 objet de liquidation n°299 concernant la société services rapides SARL (en état de liquidation) a été décidé la clôture des procédures de liquidation et mettre fin au travaux de liquidateur monsieur Najemddine Belkachine et c'est suite au manquement de liquidité.

2023400725VEPA2

Nomination du mandataire Judiciaire

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 22 Mars 2023 dans l'affaire n°11, il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant que mandataire judiciaire de tous les biens immobiliers et mobiliers de Naser Ben Mouldi El Aajmi en vue de les administrer et les diriger.

Tous les intéressés peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153.

2023400732VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2022

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre de Commerce : N°B01172016

Matricule fiscal N° : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N°: 1431393M

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 02 Mai 2023 à 10 heures, au siège de la société sis au n°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

6. Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023T00338SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01172016

Matricule Fiscal N° : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 02 Mai 2023 à 11 heures, au siège de la société sis au n°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023T00339SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

CNSS : 316220-00

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 9h au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités Kheireddine Lac III - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2022.

2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2022.

3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2022.

6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

9. Nomination d'un membre du Conseil d'Administration.

10. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes

11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques ou financements étrangers.

12. Autorisation de vente et de l'achat des actions conformément à l'article 19 de la Loi n°94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque.

2023R00711SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

CNSS : 316220-00

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 10h au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités Kheireddine Lac III - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification corrélative des statuts.

Les documents relatifs à l'AGE sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

2023R00712SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL SA

Capital social : 20 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

MF : 904085 ZAM 000

RC : B01568 2005

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 10h à Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

- Fixation des jetons de présence pour l'année 2023.

- Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi et ce, dans les locaux de la société.

2023R00719SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mercredi 26 avril 2023 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (Distribution de dividendes);

7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées;

9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

10. Fixation des jetons de présence;

11. Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques

12. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales;

13. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R00724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ZITOUNA TAKAFUL S.A

Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la bourse, les jardins du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1183749 M

CNSS : 311689-28

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 26 avril 2023 à 14 heures, au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022

3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2022

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022

5. Dotation au fonds social

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2023.

9. Fixation des montants des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2023

10. Ratification du budget complémentaire des jetons de présence de l'exercice 2022.

11. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

12. Désignation d'un nouveau membre du Comité de Supervision Sharaique

13. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2023

14. Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales

15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023R00728SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL S.A

Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1183749

M/ CNSS : 311689-28

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mercredi 26 avril 2023 à 15 heures, au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la société

- Transfert du siège social

- Modification des statuts

- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023R00729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 0000948XAM000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 25 avril 2023 à 10 heures au siège de la société 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Affectation du Résultat de l'exercice 2022 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

6. Approbation de la nomination d'un Administrateur;

7. Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2022 à allouer aux membres du conseil d'administration;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R00754SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2023

SOCIETE BESTOPPLAST TUNISIE

Société anonyme

Siège social : Route de Sousse, Mégrine Erriadh

Registre de commerce : N°B119651998

Identifiant Unique : 0006745N

Les actionnaires de la Société BESTOPLAST TUNISIE sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le lundi le 24 avril 2023 à 17 heures, au 1 bis rue du Sénégal - Tunis Le Belvédère en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un membre du conseil d'Administration

2. Questions diverses.

2023R00760SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société North American Private University Business

SA au capital de : 2 120 000 Dinars

Siège social : Route Mharza km 1.5 Sfax

Identifiant Unique : 1293035/V

Aff. CNSS : 531575 - 15

Les actionnaires de la société North American Private University Business SA, sont convoqués le mercredi 26 avril 2023 à quinze heures au nouveau siège de la société sis à la route de Tunis km 10.5 cité El Ons Sfax en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social en espèces ;

2) Délégation au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital;

3) Modification des articles 7 et 8 des statuts de la société ;

4) Questions diverses ;

5) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires, au siège social, tous les documents prévus par la loi afférents à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

2023X00434SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE DES CIMENTS DE GABES»

Société anonyme

Capital social : 14.661.952 dinars

Siège social : 75, Avenue Khereddine Pacha - Appartement B15 - 5ème étage - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Le conseil d'administration tenu le 24/3/2023, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le vendredi 5 mai 2023 à 9 Heures au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2022;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaire aux comptes et Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Lecture par les commissaires aux comptes des rapports sur les états financiers Consolidés arrêtés au 31/12/2022 et approbation des états financiers consolidés;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

6. Quitus aux administrateurs.

2023400724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH - DC 8

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 3 Mai 2023 à 10h au siège de la société sis au Boulevard Beji Caid Essebsi - lot AFH - DC 8 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5- Nomination du Président Directeur Général;

6- Nomination des Administrateurs ;

7- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2023400728SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX North Africa S.P.S

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 Dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2- Ariana

Identifiant Unique : 0825757B

Messieurs les actionnaires de la Société HELIOFLEX North Africa S.P.S sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 25 Avril 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 22 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2023400733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

Société anonyme

Au capital de 3.234.000 Dinars

16, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - Ariana

Identifiant Unique : 030540 R

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 27 Avril 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 24 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2023400734SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société VIAMOBILE

SA au capital de 7 979 780 dinars

IU : 1123386 X

Messieurs les actionnaires de la société «VIAMOBILE» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 28 Avril 2023 à 10 heures au 1er étage Bloc D de l'immeuble sis au 66 Rue des Minéraux, Charguia 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Annulation de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Mars 2022 ;

2. Changement du siège social et mise à jour des statuts;

3. Questions diverses;

4. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023400737SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 0015094B

Siège social : Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, lotissement AFH, BC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque se tiendra le 27 Avril 2023 à 10H, au siège de la Banque sis à Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, lotissement AFH, BC8, Centre Urbain Nord-1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2022;

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;

4. lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022;

8. Fixation des jetons de présence.

9. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2023400738SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 0015094B

Siège social : Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, lotissement AFH, BC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) que la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque se tiendra le 27 Avril 2023 à 12H, au siège de la Banque sis Boulevard Mohamed El Beji CAïD ESSEBSI, lotissement AFH, BC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur les points suivants :

- Approbation de l'ajout de l'activité de la formation professionnelle après la création d'un organisme de formation spécial conformément à la législation en vigueur.

- Approbation de la mise à jour des statuts de la BTE, et ce compte tenu de la modification de son article 3 relatif à l'objet de la banque.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2023400739SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB «STB SICAR»

S.A au capital de 19.495.000 dinars

Identifiant Unique : 0615063H

N° affiliation CNSS : 225463-35

Siège social : Imm. IMTIEZ- Au Centre Urbain Nord 1003 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB "STB SICAR" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 avril 2023 à 9 heures au siège social de la Société Tunisienne de Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022, et du rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 200 et suivants du CSC.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2022.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2022.

8- Fixation du montant de l'indemnité des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

9- Renouvellement du mandat d'un administrateur relatif aux exercices 2023-2024-2025

10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2023-2024-2025.

2023400740SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 avril 2023

LA SOCIETE AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL PRODUCTIONS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Première Instance de l'Ariana sous le numéro B133402003

Siège social : Avenue 13 Août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 842838Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Audio- Visual International Productions - Tunisie, sont convoqués à une deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2023 à 10 heures au siège social de la société sis à l'Avenue 13 Août Choutrana II La Soukra Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du recours à un règlement judiciaire.

2. Nomination de l'expert Mr Habib Bouaziz pour préparer un projet de règlement judiciaire.

3. Examen de l'exonération du report d'impôt sur les sociétés.

4. Présentation du tableau des contributions des associés à travers le compte courant des associés pour examiner le ratio de leur contribution au capital et rechercher l'équilibre.

5. Nomination de l'expert Mr Habib Bouaziz pour le suivi du dossier de vérification fiscale approfondie.

6. Questions diverses.

2023400756SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr. Moncef Ghoulem annonce qu'il a perdu l'acte de propriété objet de l'acte de partage daté le 29/7/2003 et enregistré le 11/10/2003 n°M021192 à l'attestation de deux notaires Mokhtar Tahri et Nouredinne Trichelli. Et il désire se faire délivrer une autre copie original de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2023X00413DIVD2

Avis

Monsieur Mahamed Ben Mohamed Ben Abdel Aziz Ben Amar, porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (contrat de Vente daté du 7 Août 2012 enregistré à la Recette des finances de Sfax le 7 Août 2012 Quittance n°M042901 et rédigé par les notaires à Sfax : Oussama Zouch et Ibrahim Dhouib) d'un terrain qui est d'une superficie de 3971,20 m², sur la quelle est édifiée une maison sise à route Menzel Chaker km 11 khazzanet kassass boumerra Sfax parcelle cadastrale n°305 secteur - "I" El khazzanet). Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app N°4 - 3027 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2023X00417DIVD2

Avis

Monsieur Haitham Rekik porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie 2357 m² et d'un terrain superficie 24006.85 m² sis à la route Gremda Bouthadai km 19 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax.

Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2023X00419DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Lotfi Ben Ali Ben Mohamed Chaari avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle nord ouest n°3 de surface 1224.12 m² sur lequel une construction de maison sise à la forêt de Sfax route Gremda km6 limité au sud par Ali Lehieni à l'est Helmi Lehieni au nord et à l'ouest route publique suivant un contrat de vente daté le 12 février 2019 dressé par les notaires Mourad Hajjem et Ridha Koubaa.

Que son titre de propriété étant perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2023X00420DIVD2

Avis

Mr. Semi ben Khalifa Sassi annonce que son titre de propriété concernant la moitié indivise de la totalité d'une maison d'une superficie environ 70 m² située au centre de village de l'Attaya Kerkennah Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00423DIVD2

Rectificatifs

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°1121936X

Avis n°2023400598SANB3

Journal Officiel n°31 en date du 14 Mars 2023

Lire : 9h30

Au lieu de : 9h00

Le reste demeure sans changement.

2023400811RECZ9